



République française
Département de la Lozère
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 24 septembre 2026 à 18 heures

Date de Convocation 17 septembre 2026

Membres en exercice : 37	L'an deux mille Vingt-six et le 24 septembre, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel GIOVANNACCI,
Présents : 27	
Votants : 33	
Pour : 33	
Contre : 0	
Abstention : 0	
	Présents : Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER, Serge GRASSET, Alain CHMIEL, Jérôme VIEILLEDENT, David HERRARD, Eric DESCOTTE, Vincent PRATLONG, Francis DURAND, Matthieu PASCUAL, Damien ARMAND, Odile BEAUMEL, Anne-Sophie BOURASSEAU, Michel BROUILLET, Catherine DURAND, Alain GERMANAUD, Patricia GILLET BRUN, Caroline JASSIN, Jaclyn MALAVAL, Guillaume MARTIN, Audrey MATHIEU, Karine MIANE-HUC, Anny MIAZGOWSKI, Jean-Luc MICHEL, Cédric PLANTIER, Daniel REBOUL, Gilles VERGELY,
	Représentés : Hélène CUPILLARD pouvoir à David HERRARD, Sarah GALLAS pouvoir à Audrey MATHIEU, Pascale LANGLOIS pouvoir à Alain GERMANAUD, Claudie MARTIN pouvoir à Guillaume MARTIN, Christophe PRADEILLES pouvoir à Matthieu PASCUAL, Emmanuelle ROBERT pouvoir à Damien ARMAND,
	Excusés : François ROUYEYROL, Hélène CUPILLARD, Sarah GALLAS, Pascale LANGLOIS, Claudie MARTIN, Christophe PRADEILLES, Emmanuelle ROBERT
	Absents : Robert LITCHE, Daniel MICHELOU, Eric PELAT
	Présents non votants :

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric PLANTIER

DELIB-2026-123 - LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU MARCHÉ D'ANIMATION DES 4 SITES NATURA 2000

Le Conseil communautaire,

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DE_2017_142 du 28 septembre 2017 intégrant les actions d'animation et de gestion sur les sites Natura 2000 à ses compétences optionnelles ;

CONSIDÉRANT la délibération du Conseil n°DE_2017_187 du 21 décembre 2017 reconnaissant d'intérêt communautaire les sites Natura 2000 suivants :

- ZPS FR9110105 « Gorges du Tarn et de la Jonte »
- ZSC FR9101378 « Gorges du Tarn »
- ZSC FR9101379 « Causse Méjean »
- ZSC FR9101363 « Vallées du Tarn, du Tarnon et de la Mimente »

CONSIDÉRANT le « Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres » publié par le Ministère de la Transition écologique (Direction de l'eau et de la biodiversité - édition juin 2019), faisant état de la désignation de la structure porteuse en charge de l'animation ;

CONSIDÉRANT la fin du marché de prestations intellectuelles pour le Natura 2000 au 31 décembre 2026 ;

CONSIDÉRANT le programme de financement européen LEADER 2024-2028, qui s'achève au 30 juin 2028 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,

APPROUVE le cahier des charges relatif à la prestation d'animation et de gestion des 4 sites NATURA 2000 de la Communauté de communes Gorges Causses Cévennes,

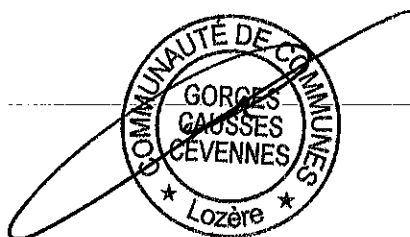
DÉCIDE de lancer la consultation d'un marché de prestations intellectuelles, en procédure adaptée, pour une durée de 18 mois du 1^{er} janvier 2027 au 30 juin 2028, pour un montant estimé à 120.000€ HT ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter un financement à hauteur de 100% auprès des partenaires compétents (État et Europe), auprès du service instructeur de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée pour ce dossier, ainsi que toutes autres éventuelles aides financières publiques ou privées d'investissement, comme de fonctionnement, sur ce projet,

AUTORISE Monsieur le Président à lancer toute démarche et à signer toute convention, contrat, marché public, acte et pièce utile se rapportant à cette opération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs 2027 et 2028.

Le Président,
Daniel GIOVANNACCI



Le secrétaire de séance,
Cédric PLANTIER

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.